



# COMMUNE DE DOURGNE

## Procès-Verbal de Séance du Conseil Municipal

### Du 5 juin 2026

Convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2026, le Conseil Municipal de Dourgne s'est réuni en mairie, Salle Gabriel PUJOL, le vendredi 5 juin 2026 à 17h30, sous la présidence de M. Laurent GRANGIS, Maire.

**Présents :** M. GRANGIS Laurent, Maire.  
Mmes ALBERT Marion, BAUDUIN Chantal, M. FRANÇOIS Stanislas, Adjoint.  
Mmes BOURDIN Danielle, MONTAGNE Magali, TEMMAR-GERARD Sarah, TERRAL Patricia,  
M. MONTAGNÉ Patrick, Conseillers.

**Excusés :** Mmes MANGE Eglantine (Procuration à Mme TEMMAR-GERARD Sarah), RAMUZAT Camille (Procuration à M. GRANGIS Laurent), MM. BAUDUIN Pierre (Procuration à Mme BAUDUIN Chantal), CARRENO Etienne (Procuration à M. FRANÇOIS Stanislas), THOMAS Jean-Charles, VERLHAC Romain

**Secrétaire de séance :** Mme BAUDUIN Chantal, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

**Quorum :** Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

-----  
Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 3 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

#### **Délibération N° 20260605DL65 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

---

Monsieur le Maire a invité le conseil municipal à procéder à la désignation des Délégués et de leurs Suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

Mme BAUDUIN Chantal a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 9 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mmes BOURDIN Danielle, TERRAL Patricia, ALBERT Marion et TEMMAR-GERARD Sarah.

En application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Il a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire 3 délégués (et/ou délégués supplémentaires) et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée : **LISTE UNIQUE**.

Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom a voté, puis il a été procédé immédiatement au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents et représentés :	13
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) :	0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) :	13
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	1
- Nombre de suffrages exprimés :	12

La liste UNIQUE a obtenu 12 voix.

Liste des délégués, délégués supplémentaires et suppléants élus représentant la commune de  
**DOURGNE**

#### ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026

##### LISTE UNIQUE

###### Délégués

1/ M. GRANGIS Laurent  
51 Avenue du Maquis - DOURGNE  
Né le 28/10/1970 à CASTRES

2/ Mme BAUDUIN Chantal  
35 bis Avenue du 19 mars 1962 - DOURGNE  
Née le 05/05/1958 à ZWEIBRUCKEN

3/ M. FRANÇOIS Stanislas  
62 Avenue du Maquis - DOURGNE  
Né le 02/09/1983 à CASTELNAUDARY

###### Suppléants

1/ Mme ALBERT Marion  
18 Allée Mère Marie Cronier - DOURGNE  
Née le 30/12/1986 à TOULOUSE

2/ M. MONTAGNÉ Patrick  
46 Avenue du Maquis - DOURGNE  
Né le 23/04/1960 à CASTRES

3/ Mme TERRAL Patricia  
1 Place Jean Bugis - DOURGNE  
Née le 25/01/1954 à CASTRES

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DÉSIGNE** M. GRANGIS Laurent, Mme BAUDUIN Chantal et M. FRANÇOIS Stanislas, délégués titulaires et Mme ALBERT Marion, M. MONTAGNÉ Patrick et Mme TERRAL Patricia, délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

**ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS  
EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

**FEUILLE DE PROCLAMATION n°1/1**

Annexé au procès-verbal des opérations électorales

Nom et prénom de l'élu(e)	Liste sur laquelle il/elle figurait	Mandat de l'élu(e) : délégué(e) ou suppléant(e)
M. GRANGIS Laurent	Liste unique	Délégué
Mme BAUDUIN Chantal	Liste unique	Déléguée
M. FRANÇOIS Stanislas	Liste unique	Délégué
Mme ALBERT Marion	Liste unique	Suppléante
M. MONTAGNÉ Patrick	Liste unique	Suppléant
Mme TERRAT Patricia	Liste unique	Suppléante

Fait à DOURGNE le 5 juin 2026

Le maire (ou son remplaçant)

Les membres du bureau

Le secrétaire

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 17h54.

Le Secrétaire de séance,

Chantal BAUDUIN

Le Maire,

Laurent GRANGIS